

DACP

REF : DACP2013004

Signataire : ED/ESP

Séance du Conseil Municipal du 31/01/2013

RAPPORTEURS : Omar AÏT BOUALI et Jean François MONINO

OBJET : Réhabilitation du stade Karman. Approbation du projet d'opération de réhabilitation, du plan prévisionnel de financement et demandes de subventions. - Réhabilitation du stade Karman. Approbation du bilan global prévisionnel de l'opération. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers est très engagée sur les questions liées aux pratiques sportives.

Elle souhaite opérer la rénovation du stade André Karman notamment dans le but d'offrir aux clubs résidents davantage de créneaux d'utilisation en remplaçant le terrain actuellement pourvu d'un gazon naturel par un terrain en gazon synthétique de dernière génération et de reconstruire dans sa totalité le dispositif d'éclairage de l'équipement

Le stade est situé en centre ville dans un secteur riche en équipements culturels et sportifs.

La zone d'implantation du stade comprend, sur un rayon de 150 m ou en mitoyenneté, un tennis couvert de 2 terrains, 3 terrains de tennis de plein air, le centre nautique récemment rénové dans sa totalité, le conservatoire à rayonnement régional et un espace culturel transdisciplinaire. Ces derniers sont actuellement en cours d'achèvement.

Se trouvent également à proximité le théâtre, le cinéma, une bibliothèque, une salle de cinéma un gymnase, deux boulodromes ainsi qu'un plateau d'évolution multisports

→ Présentation de la structure

La Piste et le terrain :

Le stade a été construit au début des années 1980. L'ensemble est composé :

- d'un terrain de football de 105 m X 68 m en gazon naturel type sel système mis en place à la fin des années 1980, en remplacement du terrain d'origine réalisé en schiste rouge
- d'une piste d'athlétisme avec un revêtement synthétique polyuréthane de 400 m, 6 pistes pour l'anneau et 8 pistes en ligne droite
- d'une fosse de steeple
- des sautoirs en longueur et en hauteur.

Le dispositif d'éclairage, d'origine, est constitué de 52 projecteurs de 2000 w iodures métalliques disposés sur 4 mâts de 35 m équipés de 13 projecteurs chacun.

Le bâtiment vestiaires tribune

Cet ensemble construit en 1985 est constitué d'une tribune pouvant accueillir 600 spectateurs assis et est équipé d'un local presse. Sous les tribunes se trouvent 8 vestiaires douches, le local arbitres, 4 blocs sanitaires, une infirmerie, une salle polyvalente, une salle de musculation, un hall et les locaux techniques

→ Présentation de l'étude et des travaux envisagés

La réflexion porte d'une part, sur la nécessité d'offrir de plus larges créneaux horaires aux sections sportives utilisatrices et d'autre part, sur la modernisation de l'éclairage du stade.

En effet, les contraintes d'entretien, de maintenance et les conditions climatiques ne permettent plus de satisfaire la demande des albervillariens avec un gazon naturel. Dès lors, son remplacement par un gazon synthétique de nouvelle génération paraît opportun, afin de rendre son utilisation optimale.

Cette transformation permettra de faire des économies sur les frais d'entretien avec un meilleur rendement de la pratique sportive. En effet, la pelouse synthétique permet la possibilité d'un usage intensif quelle que soit la météo et peu d'entretien.

De plus, les aires de sauts en longueur, hauteur et perche seront reconstruites, de même que le premier couloir de la piste d'athlétisme (dont la réfection est rendue nécessaire en raison de la déformation importante au niveau de la corde en due à des infiltrations d'eau des exutoires des caniveaux).

Par ailleurs, les équipements d'éclairage, bien que répondants aux normes en vigueur, arrivent en fin de vie. Il apparaît donc nécessaire de les remplacer pour les moderniser afin de fournir une meilleure qualité d'éclairage, d'optimiser et de faciliter l'entretien et de réaliser des économies d'énergie.

Le stade ainsi rénové répondra aux critères nécessaires pour une homologation du terrain de football en niveau 3 (championnat national)

➔ Objectifs principaux du projet de travaux de rénovation du stade André Karman

Afin d'apporter une réponse aux besoins des différents utilisateurs du stade André Karman, l'opération est programmée pour procéder :

- au revêtement d'une pelouse synthétique
- à la reconstruction des aires de saut et du premier couloir de la piste d'athlétisme
- à la modernisation de l'éclairage

L'un des objectifs principaux de cette opération est d'optimiser l'utilisation de ce stade pour en permettre un accès à l'ensemble de la population :

a) L'Education nationale :

Les collèges Rosa Luxemburg et Jean Moulin (1 200 collégiens/nes)

Le lycée D'Alembert (600 lycéens)

Les écoles élémentaires Victor Hugo et Firmin Gémier (900 élèves)

b) Les associations

- Associations sportives :

Aubervilliers possède un tissu associatif sportif très dense (plus de 60 clubs). Les conditions de pratique sont problématiques en raison du peu de temps « libre » pouvant être mis à disposition de ces associations et demandent des efforts de gestion considérables. Une amélioration de ces conditions est attendue pour leurs adhérents.

En ce qui concerne l'utilisation du stade, une priorité sera faite au Football Club Municipal d'Aubervilliers qui est dans l'obligation d'utiliser deux stades pour répondre à la demande de leurs 600 adhérents. Ce projet permettra à la fois de désengorger le stade Auguste Delaune et également de dégager de nouvelles heures de disponibilité.

c) Le public « non structuré »

La municipalité est de plus en plus sollicitée par des groupes de jeunes, qui souhaitent pratiquer une activité sportive le week-end dans un cadre hors compétition et hors club.

A cette occasion, un travail socio-éducatif peut être mené avec ce public.

La volonté municipale d'ouvrir les stades et les gymnases à la pratique du public « non règlementé » s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste en matière de proximité et de prévention, notamment envers les jeunes. Le développement de cette pratique permet aux services de la ville de rencontrer une population parfois difficile à atteindre.

d) Les structures municipales :

Dans le quartier Firmin Gémier, sont situés une maison de l'enfance, le dispositif « Tonus », centre spécialisé dans les pratiques sportives pour les jeunes de 10 à 17 ans. Par ailleurs, il existe une possibilité de développer une activité sportive pour l'association des Seniors.

→ la gestion de l'équipement

Le planning du stade est géré par le service des Sports avec sur place, pour l'accueil des associations sportives, la présence de gardiens.

La commune mettra à disposition le stade et la piste d'athlétisme en priorité à l'éducation nationale (écoles élémentaires, collèges et lycées) les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 17h30.

Les mercredis seront consacrés aux collèges de 8h à 12h.

Tous les jours à partir de 18h, des créneaux seront mis à disposition des associations sportives ainsi que le week-end.

Une priorité sera faite sur l'utilisation du terrain à l'équipe première du Football Club Municipal d'Aubervilliers.

Durant les vacances scolaires, l'équipement sera mis à disposition des structures enfance, jeunesse et sports de la commune et aux associations de quartiers.

→ le financement de l'opération (Voir plan prévisionnel de financement joint en annexe)

Le coût total de l'opération est estimé à 1 355 000 € HT, dont 1 333 000 € HT pour les seuls travaux et 22 000 € HT pour les études et missions.

Cette opération a été retenue par l'Etat au titre du plan de rattrapage des équipements sportifs. A ce titre, une subvention de 240 000 € a d'ores et déjà été notifiée à la ville. De même, ce projet a été retenu au titre de la Dotation de Développement Urbain pour 2012 et recevra un financement de 360 000 €.

Par ailleurs, le Conseil Général de la Seine-Saint Denis, partenaire du plan de rattrapage des équipements sportifs devrait s'engager à financer l'opération à hauteur de 160 000 €, sans que le moratoire mis en place en janvier dernier n'empêche ce concours.

Enfin, la région Ile de France et la Fédération Française de Football Amateur seront sollicités.

→ Le marché de travaux

Afin de réaliser ces travaux, il y a lieu de passer un marché public sur procédure adaptée, conformément aux articles 26 à 28 du Code des Marchés Publics, et de l'article 6 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil municipal le 30 avril 2009.

Ce projet de marché, d'un montant total estimatif de 1 333 000 € HT comporte les deux lots suivants :

- **lot n°1** : terrain de jeux de plein air (Football) en gazon synthétique. Equipements, revêtement synthétique pour couloir de piste et sautoirs
 - o Montant estimatif du lot n°1 : 1 070 000 € HT
- **lot n°2** : éclairage extérieur de grande hauteur
 - o Montant estimatif du lot n°2 : 263 000 € HT

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de rénovation du stade Karman tel que définit ci-dessus
- d'approuver le plan prévisionnel de financement de l'opération
- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions pour cette opération auprès de tout organisme susceptible de pouvoir la financer et notamment auprès de la Région Ile de France, du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, de l'Etat et de la Fédération Française de Football Amateur
- d'autoriser le Maire à signer les conventions qui régleront les modalités d'application des subventions
- d'approuver le projet de marché relatif à la réhabilitation du stade Karman d'un montant total estimatif de 1 333 000 € HT, composé de deux lots.
- d'autoriser le Maire, à la suite de l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer les marchés subséquents.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013004

Signataire : ED/ESP

OBJET : Réhabilitation du stade Karman. Approbation du projet d'opération de réhabilitation, du plan prévisionnel de financement et demandes de subventions.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan prévisionnel de financement de l'opération,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de rénover le stade Karman afin de lui assurer une utilisation optimale répondant aux besoins de tous les sportifs albertivillariens,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de rénovation du stade Karman.

APPROUVE le plan prévisionnel de financement tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions pour cette opération auprès de tout organisme susceptible de pouvoir la financer et notamment auprès de la Région Ile de France, du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, de l'Etat et de la Fédération Française de Football Amateur,

AUTORISE le Maire à signer les conventions qui régleront les modalités d'application des subventions

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 11/02/2013

Publié le : 07/02/2013

Certifié exécutoire le : 11/02/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013004

Signataire : ED/ESP

OBJET : Réhabilitation du stade Karman. Approbation du bilan global prévisionnel de l'opération. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 26 à 28 ainsi que l'article 6 du Guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil municipal le 30 avril 2009,

Vu le plan prévisionnel de financement de l'opération,

Vu le budget communal,

Vu le projet de marché,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le bilan global prévisionnel de l'opération, estimé à 1 620 580 € TTC, soit 1 355 000 € HT.

APPROUVE le projet de marché de travaux relatif à la réhabilitation du stade Karman d'un montant total prévisionnel de 1 333 000 € HT. Ce marché est passé sur procédure adaptée et comporte les deux lots suivants :

- Lot n°1 : Terrain de jeux de plein air (Football) en gazon synthétique. Equipements, revêtement synthétique pour couloir de pistes et sautoirs.
 - o Montant prévisionnel du lot n°1 : 1 070 000 € HT
- Lot n°2 : Eclairage extérieur de grande hauteur.
 - o Montant prévisionnel du lot n°2 : 263 000 € HT.

AUTORISE le Maire, à la suite de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer les marchés subséquents.

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 11/02/2013

Publié le : 07/02/2013

Certifié exécutoire le : 11/02/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué